

COMPTE RENDU – VERSION 2026/01/27

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

Jeudi 18 décembre 2025 à 14 heures

Salle du Pays Coulangeois – COULANGES-LA-VINEUSE

RECAPITULATIF DES PRESENCES

Adrien FRIEDMANN	Technicien Yonne - Centre Régional de la Propriété Forestière	P
Annie DUFRESNE	Elue à la Commune de BROSSES	P
Bertrand BARRE	Chargé de mission Natura 2000 à la Région Bourgogne-Franche-Comté	P
Bruno BOUCHARD	Président du Comité Départemental de Spéléologie (CDS89)	P
Caroline MERRET	Garde forestier ONF	P
Christian OPIOLA	1 ^{er} adjoint à la Commune de BLACY	P
Christophe MOUY	1 ^{er} adjoint de la commune de COULANGES-LA-VINEUSE	P
Edwige DORBON	Membre de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne	P
Estelle BURLOTTE	Animatrice du site Natura 2000 au PETR du Pays Avallonnais	P
Fabienne DECUYPER	Chargée de mission ENS - Conseil Départemental de l'Yonne	P
Guillaume PAPIN	Directeur du PETR du Pays Avallonnais et de la CC Avallon-Vézelay-Morvan	P
Hugo LEPAPE	Chargé d'étude chiroptères - Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)	P
Jacques TOKARSKI	Représentant du Collectif de défense des loisirs verts de l'Yonne (CODEVER)	P
Jean-Michel DEDIEU	1 ^{er} adjoint à la Commune de MAILLY-LE-CHATEAU	P
Jeanne LOISIER	Ligue de protection des oiseaux de l'Yonne	P
Laureley PRUNIER	Chargée d'étude - Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)	P
Ludovic PINON	Technicien rivière au Syndicat mixte du bassin du Serein	P
Olivier BERTRAND	Président du comité de pilotage, Maire d'ARCY-SUR-CURE	P
Pascal SERRIOT	Secrétaire - Yonne Nature Environnement de l'Yonne	P
Pierre MORIN	Vice-Président du Conseil de Développement Territorial du Pays Avallonnais, en charge de Natura 2000	P
Régine BANON	Adjointe à la Commune de CHARENTENAY	P
Sarah LAGRANGE	Garde forestier ONF	P
Sophie CHOKOMIAN	Service eau et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne	P
Didier SWIATKOWSKI	Maire de la Commune de VOUTENAY-SUR-CURE	AE
Marie GAILLARD	1 ^{ère} adjointe à la Commune de L'ISLE-SUR-SEREIN	AE
Nathalie SUAREZ	Institut national des appellations d'origine	AE
Pascal CALMUS	Fédération française de la montagne et de l'escalade de l'Yonne (FFME 89)	AE
Pascal GERMAIN	Président du PETR du Pays Avallonnais et de la CC Avallon-Vézelay-Morvan	AE
Sidonie HENNING	Animatrice Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan	AE
Vincent VILCOT	Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA-OFAB)	AE

AE : Absent(e) excusé(e) - P : Présent(e)

Rédacteur : Estelle BURLOTTE (natura2000@avallonnais.fr).

Le présent compte-rendu est considéré comme entériné s'il n'est soumis à aucune contestation écrite par l'un des participants dans un délai maximum de cinq jours ouvrés suivant la date d'envoi.

Version modifiée du 27 janvier 2025 suite à demande de complément de Monsieur Pascal SERRIOT : paragraphe 5 et ODJ N°1 : état de conservation des pelouses et ODJ n°2 Bilan d'activités 2025 / Le site Natura 2000 dans son territoire et son réseau.

Tous les documents de référence sont disponibles sur ce lien (convocation, document préparatoire, présentation, synthèse études secteurs Arcy et Serein, rapport EEC pelouses, panneau de sensibilisation aux loisirs motorisés) :

<https://cloud.avallonnais.fr/f/481289>

Monsieur Olivier BERTRAND, Président du Comité de pilotage, ouvre la séance en proposant un tour de table puis présente l'ordre du jour :

- Etat de conservation des pelouses
- Bilan de l'activité d'animation 2025
- Présentation et validation du programme prévisionnel de l'animation 2026
- Questions diverses

Il donne la parole à Estelle Burlotte pour présenter le premier sujet à l'ordre du jour.

1- ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES SECHES

Estelle BURLOTTE rappelle le contexte de ce suivi de l'évaluation de l'état de conservation des pelouses sèches du site et expose les résultats, en comparaison avec ceux de 2020 et en s'appuyant sur les diapositives de la présentation.

Au sujet de l'amélioration des dégradations par les loisirs motorisés, Monsieur Jacques TOKARSKI demande quelles sont les actions qui ont été proposées pour expliquer ces effets. Estelle BURLOTTE explique qu'à certains endroits (côte de Cravant/Irancy), une veille a été portée par l'OFB et la commune avertie et que la commune de Fontenay-près-Vézelay avait posé des panneaux de sensibilisation. Elle rappelle également qu'un panneau, réalisé par le CODEVER pour le site Natura 2000 est disponible pour tous les propriétaires du site sur le site sud-yonne.n2000.fr.

Monsieur Bertrand BARRE demande si le rapport précise quel sont les pelouses de l'étude qui font l'objet d'une gestion. Estelle BURLOTTE explique que bien que ce suivi ne soit pas un outil d'évaluation de la gestion, les sites gérés (dans le cadre des contrats Natura 2000 ou non) sont mentionnés dans le rapport et qu'une partie présente les détails (résultats de l'étude et description) de chaque pelouse étudiée ainsi que des pistes de gestion (chapitre 5.1.2 du rapport).

Monsieur Jean-Michel DEDIEU demande s'il y a une priorisation d'action sur les pelouses les plus dégradées. Estelle BURLOTTE répond que ce serait l'idéal mais qu'aucune gestion ne peut se faire sans la volonté du propriétaire foncier. D'autre part, l'étude ne prend en compte qu'un échantillon représentatif des pelouses du site et que les actions ne doivent pas cibler que les pelouses étudiées mais l'ensemble. Madame Sophie CHOKOMIAN insiste sur le fait que la clé de la gestion passe par la maîtrise foncière et que les communes ont un rôle primordial pour y parvenir. Monsieur Olivier Bertrand conclut que l'étude montre, même si ce n'est pas son objectif, que l'état des pelouses semble s'améliorer quand il y a un contrat Natura 2000 de gestion (notamment d'écopâturage) et que le nombre de contrats augmente chaque année sur le site Sud Yonne.

2- BILAN D'ACTIVITES 2025

Estelle BURLOTTE présente le bilan des actions conduites en 2025 sur le site Natura 2000, en s'appuyant sur le diaporama.

- **Contrats Natura 2000 :**

Concernant les contrats de sénescence, Monsieur Adrien FRIEDMANN demande comment l'interdiction de toute gestion (notamment les coupes sanitaires) est compatible avec les assurances. Est-on obligé de sortir les îlots des contrats d'assurance ? Monsieur Bertrand BARRE explique qu'en théorie, les parcelles privées ne sont pas sensées accueillir du public (promeneurs) et que les îlots sont placés à minimum 30 mètres de toute route, sentier balisé ou lieu fréquenté par du public. Les risques de chutes de branches ou d'arbre sont également envisageables en dehors d'un îlot de sénescence et l'assurance « responsabilité civile pour dommage causé à un tiers » devrait permettre de se prémunir en partie de la responsabilité du propriétaire. Celui-ci peut également informer son assurance de l'existence et de la localisation de ces îlots.

D'autre part, Estelle BURLOTTE précise qu'un panneau d'information peut être prévu pour accompagner ce type de contrat forestier pour avertir le public des risques et expliquer le dispositif. Un tel panneau sera d'ailleurs posé en 2026 à proximité de des îlots de Voutenay-sur-Cure et les îlots sont clairement délimités sur le terrain.

- **Mesures non contractuelles :**

Madame Sophie CHOKOMIAN présente les projets d'arrêté préfectoraux de protection d'habitats naturels (APPHN) en cours dans l'Yonne : les pelouses du Sénonais et les pelouses calcaires des coteaux de l'Yonne. Ce dernier projet a été présenté aux communes concernées lors d'une réunion début décembre et complété par une demande d'avis écrite (retours attendus avant le 07/02/2026).

A l'évocation d'une possible extension du site Natura 2000 à moyen terme, Monsieur Olivier BERTRAND pose la question des moyens financiers qui seraient mis à disposition pour assurer l'animation du DOCOB et des mesures de gestion (contrats Natura 2000). Il précise que le Pays Avallonnais est toujours en attente des paiements pour l'animation des années 2024 et 2025, ce qui provoque de grandes difficultés pour la collectivité d'assurer sa mission dans les meilleures conditions (même régler le salaire de l'animatrice en fin de mois devient difficile). Monsieur Bertrand BARRE répond que les retards de paiement sont dû à un dysfonctionnement du nouveau logiciel utilisé par la Région (et la plupart des autres Régions) pour gérer les fonds européens FEADER et en aucun à l'enveloppe disponible et attribuée aux sites Natura 2000 par la Région Bourgogne Franche-Comté. Pour le moment, ce dispositif reste le seul qui permet de financer à 100 % l'animation et la gestion de sites. Les paiements devraient se débloquer début 2026.

Madame Sophie CHOKOMIAN rappelle à nouveau que la clé pour la préservation des espaces naturels est la maîtrise foncière et que la procédure des biens sans maîtres est un moyen relativement simple (bien que long) pour les communes d'y parvenir. La DDT89 va travailler sur une « boîte à outils » pour accompagner les communes dans la démarche. Sur les secteurs concernés par les APPHN, les relevés de propriétés de toutes les parcelles concernées ont déjà été recensés, ce qui est une étape importante. Monsieur Bertrand BARRE signale également que le fonds vert peut également permettre l'acquisition foncière de parcelles si elle est suivie de la mise en œuvre d'une gestion conservatrice des habitats.

- **Etudes et suivis :**

Aucune remarque ni question n'est ajoutée à la présentation réalisée par Estelle BURLOTTE.

- **Communication, animation, sensibilisation :**

Estelle BURLOTTE présente les actions réalisées en insistant sur deux supports qui ont permis de s'adresser au grand public cette année : le compte Instagram et l'infolettre « Natur'actus ».

Elle fait part également de son constat que depuis que les moyens dématérialisés se sont développés, la communication directe par un affichage papier s'est détériorée alors qu'elle permettait peut-être de toucher un public non usager des réseaux sociaux et/ou mail, notamment pour les animations. Elle propose d'être plus explicite pour inciter les communes concernées par l'animation et limitrophes pour imprimer et afficher quelques exemplaires papiers sur les lieux fréquentés par le public afin d'assurer au mieux l'information auprès de tous.

- **Le site Natura 2000 dans son territoire et son réseau :**

Madame Sophie CHOKOMIAN et Estelle BURLOTTE développent les problématiques rencontrées cette année par deux projets concernant les cavités souterraines de Palotte (Cravant). Les deux projets concernent la fermeture et des aménagements dans les cavités qui ont été réalisés sans prendre en compte les enjeux chiroptères. Elles expliquent que ces cavités sont des habitats d'hibernation reconnus pour les chauves-souris et que la prise en compte de leur présence et des impacts d'un projet sur leur présence sont indispensables (dossier espèces protégées, évaluation des incidences). Cette prise en compte est liée essentiellement à la « réglementation espèces protégées » plus qu'à Natura 2000. Un porteur en site Natura 2000 peut par contre bénéficier d'un accompagnement pour identifier les enjeux et surtout proposer des solutions alternatives ou réorienter le projet pour le rendre compatible avec la présence des espèces d'intérêt communautaire. Si le premier projet est actuellement en cours de mise en conformité de son activité et des travaux réalisés avec les enjeux chiroptères (et qu'un suivi DDT/OFB est prévu), le second concerne un propriétaire privé qu'il n'a pas encore été possible d'alerter puisqu'il ignore les courriers (en recommandé avec accusé réception) qui lui ont été adressés.

3- PROGRAMME PREVISIONNEL 2026

Estelle BURLOTTE présente les actions prévues pour 2026.

Elle pose la question de l'avenir de « la lettre » papier qui était éditée et distribuée aux communes du site une fois par an. Faut-il conserver ce format pour 2026 ? Elle précise que certaines communes distribuaient cette lettre dans toutes les boîtes aux lettres et que d'autres mettaient simplement quelques exemplaires en mairie. Peut-être faudrait-il uniformiser la diffusion ? Les membres présents sont partagés et le peu de représentants des collectivités, principales instances concernées, ne permet pas de trancher. Il est proposé qu'un sondage soit envoyé à l'ensemble des communes pour décider ou non de l'édition de la lettre papier 2026.

Concernant un possible « inventaire des pelouses sèches sur le territoire du Pays Avallonnais », Madame Loreley PRUNIER explique la méthodologie qui a été employée par le conservatoire d'espaces naturels pour les pelouses du grand auxerrois. Un financement serait à trouver. S'il est lié à un projet d'extension du site Natura, il est nécessaire de se tourner vers la Région (pour les extensions attenantes au site) ou vers la DREAL (pour de nouvelles entités). Le Pays Avallonnais va également étudier la possibilité de réaliser l'étude à l'occasion de la révision du SCoT et de tourner vers le PETR du Grand Auxerrois pour être conseillé sur la démarche administrative et financière mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 16 heures.**